

Franck Galland*

EAU ET ENVIRONNEMENT : QUELS ENJEUX DE SÉCURITÉ GLOBALE ?

Une rencontre peu commune était organisée le 11 mars 2010 par le *Woodrow Wilson International Center* à Washington. Pour parler des conséquences du changement climatique en terme de sécurité collective, celle-ci réunissait en effet le *Deputy Assistant Secretary of Defence for Strategy*, Amanda Dory, ainsi que deux autres intervenants issus de l'*Office of the Secretary of Defence* avec le titre d'*Energy & Environmental Strategy Analysts*. Un invité de marque était également venu présenter le tout nouveau *UK Defence Green Paper* : le Contre-Amiral Neil Morisetti.

La fonction de cet officier général britannique est singulière. Appartenant à l'armée d'active, il a été nommé par le gouvernement britannique *Climate & Energy Security Envoy*, rattaché au ministère des Affaires étrangères. Il intervient à ce titre dans les forums et les *think-tanks* internationaux traitant de questions de défense et de sécurité pour souligner toute l'importance que le monde de la défense britannique accorde aux évolutions brutales du climat et à la rareté croissante des ressources en eau.

Lors de cette conférence, en total accord avec le *Deputy Assistant Secretary of Defence for Strategy* américain, le Contre-Amiral Morisetti affichait notamment une certitude sur le fait que les demandes d'assistance internationale dues à des catastrophes naturelles et climatiques allaient s'accroître. Les armées britanniques seraient également amenées à intervenir de plus en plus fréquemment dans des zones cumulant des facteurs de crise comme la rareté des ressources, la pression démographique et la pauvreté. Ne pas voir ces évidences et ne pas s'y

* Franck Galland est directeur de la sûreté de *Suez Environnement* et conseiller du groupe pour les affaires méditerranéennes. Il est l'auteur de *L'Eau : géopolitique, enjeux, stratégies*, Editions du CNRS, 2008, ainsi que d'une quarantaine d'articles sur les enjeux stratégiques de l'eau, publiés dans des revues de défense et de relations internationales, françaises et étrangères.

préparer étaient, selon lui, porteur de risques pour la sécurité nationale du Royaume-Uni.

Ses paroles n'étaient pas sans rappeler les dires de Margaret Beckett, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni. Il y a quatre ans, en octobre 2006, invitée par le RUSI (*Royal United Services Institute*), un centre de réflexion stratégique très proche du ministère de la Défense britannique, elle avait ainsi déclaré que « le changement climatique n'est pas un problème environnemental. C'est un sujet de défense et de sécurité »¹.

Toutes ces prises de position ne font ainsi que rejoindre tout ou partie des projections de l'ONG *Christian Aid*, qui estime qu'un milliard de personnes à travers le monde pourraient être contraintes de fuir leur habitat en raison des bouleversements climatiques, des pénuries de ressources et des conflits qui en résulteront². Dans son travail de prospective, *Christian Aid* introduit le concept de « réfugiés environnementaux », qui viendraient grossir les rangs des 55 millions de personnes déjà déplacées pour cause de conflits, de désastres naturels ou de grands projets d'infrastructures.

Les déclarations de diplomates et d'officiers généraux américains et britanniques se situent également dans la droite ligne des travaux d'universitaires comme Thomas Homer-Dixon³, pour qui la compétition pour le contrôle des ressources naturelles déclinantes - à savoir les terres arables, l'eau ou encore la pêche - serait potentiellement susceptible d'alimenter des conflits armés, en étant facteur d'exacerbation de tensions déjà existantes entre Etats et territoires sur d'autres problématiques, qu'elles aient une origine ethnique, religieuse, ou sociale.

Enfin, leurs dires ne sont pas sans rappeler les conclusions d'un rapport de 2003 intitulé « *Le scénario d'un changement climatique brutal et ses implications pour la sécurité nationale des Etats-Unis* », écrit par Peter Schwartz. Cet ancien responsable de la prospective de la *Royal Dutch Shell*, et consultant régulier de la CIA, écrit notamment que des confrontations militaires sont plus susceptibles d'être désormais déclenchées par un besoin désespéré de ressources naturelles, comme l'énergie, la nourriture et l'eau, que par des conflits autour de l'idéologie, de la religion ou de l'honneur national.

Mais pour mieux nous convaincre de la portée du problème et de la réalité des enjeux autour de l'eau, attardons-nous sur un cas d'école montrant que cette ressource, devenue rare, peut clairement poser un problème de sécurité.

Le Nil entre Ethiopie et Egypte : une source d'inquiétude collective

Dans la logique du rapprochement que Washington a opéré ces dernières années vis-à-vis de l'Ethiopie, le cas de figure d'une impasse diplomatique, suivie d'un conflit éventuel, à propos du Nil Bleu, n'échappe pas aux experts du Pentagone. Nul doute, en particulier, que le sujet soit anticipé au sein de l'*African Center for Strategic Studies*, émanation du Département d'Etat américain, qui a ouvert ses portes, le 28 octobre 2007, dans les locaux de l'ambassade américaine à Addis Abeba.

Robert Rotberg, qui dirige le programme sur les conflits transfrontaliers à la *Kennedy School* d'Harvard et par ailleurs président de la *World Peace Foundation*, vient également d'appeler le gouvernement américain à s'impliquer d'urgence pour jouer les intermédiaires entre Egypte et Ethiopie, deux pays sous perfusion financière de Washington, pour que la tension latente entre les deux gouvernements au sujet des eaux du Nil ne dégénère pas⁴.

Quatre pays africains d'Afrique de l'Est (Ethiopie, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), rejoints par le Kenya, la République Démocratique du Congo et le Burundi, se sont effet réunis à Entebbe pour aboutir à la signature, le 14 mai dernier, d'un accord qui réclame un nouveau partage des eaux du Nil. L'Egypte et le Soudan étaient pourtant les grands absents de ces rencontres, que l'édition du 11 mai 2010 de l'*Egyptian Mail* n'a pas manqué de qualifier en grand titre de « coup de poignard dans le dos » (« *stab in the back* »). Et pour cause.

Une baisse de régime du Nil ne saurait en effet être tolérée par le gouvernement du Caire, sachant que le fleuve fournit 98 % de l'eau consommée en Egypte et que, sur ses rives, se concentre 95 % de la population égyptienne. En juillet 2009, celle-ci était estimée à 83 millions d'individus, dont près du tiers avaient entre 0 et 14 ans⁵. Selon les projections, la population égyptienne atteindra ainsi les 120 millions de personnes à horizon 2040.

Confrontée à un challenge démographique hors norme couplé à une accélération de l'érosion de ses terres fertiles et à une réduction des surfaces agricoles utiles, l'Egypte n'a pas d'autre choix que d'augmenter son offre en eau et d'accélérer ses importations de céréales. Du rang de troisième importateur mondial (premier pour le maïs), elle pourrait ainsi devenir le second, augmentant encore un peu plus la ponction exercée sur le budget de l'Etat, déjà mis à mal par le niveau actuel des importations et les augmentations successives des cours mondiaux.

Conformément aux accords de 1959 entre l'Egypte et le Soudan, il est stipulé que 55,5 km³ des eaux du Nil vont à l'Egypte et 18,5 km³ au Soudan. Au moment des faits, ces accords bilatéraux s'inscrivaient dans

une longue tradition de dialogue entre les deux pays sur le partage des eaux d'*El Bahr* (le fleuve en langue arabe)⁶, qui remonte à l'époque où la Grande-Bretagne était la puissance tutélaire de la région. En se référant aux traités *ante*, cette coopération bilatérale entre deux pays aval du Nil a cependant exclu *de facto* les pays de l'amont d'une utilisation des eaux du Nil.

Ce legs historique devrait cependant être logiquement amené à évoluer, devant les pressions de plus en plus régulières des pays amont, qui souhaitent eux aussi disposer d'un droit d'utilisation des eaux du Nil qui traverse leurs propres pays.

Pour ce qui concerne l'Éthiopie, pays essentiel pour la stabilité de la Corne de l'Afrique, l'exigence « d'un droit à l'eau » devient en particulier une priorité stratégique nationale. Alors que le Nil Bleu, fleuve mythique que les 30 millions de chrétiens d'Éthiopie appellent *Abbay*, baigne un cinquième du territoire éthiopien et fournit 86 % du débit du Nil en aval, l'Éthiopie ne consomme en fait que 0,3 % de son potentiel.

Or, si les eaux du Nil sont effectivement essentielles aux Égyptiens, elles le sont également pour les Éthiopiens. L'Éthiopie doit en effet relever un défi qui semble insurmontable : nourrir 117,6 millions de personnes à horizon 2025, alors que sa population comprenait, en 2009, 85,2 millions d'habitants⁷. D'un point de vue économique, l'Éthiopie reste par ailleurs très fortement influencée par les performances de son secteur agricole, qui contribue pour près de la moitié à son PIB. Il fait vivre 80 % de la population et représente 90 % des recettes à l'exportation.

Le potentiel d'irrigation des douze plus importantes rivières d'Éthiopie est actuellement estimé à 3,5 millions d'hectares, mais seuls 4,6 % de ces surfaces sont effectivement irrigués⁸. Cette situation rend l'équation économique et démographique éthiopienne impossible à résoudre si celle-ci reste en l'état. D'où la nécessité stratégique pour l'Éthiopie de procéder à des aménagements hydrauliques conséquents, comme la Banque Mondiale en a donné l'aval au début de l'année 2000. Il s'agit en particulier de développer d'ambitieux projets d'infrastructures sur la partie éthiopienne du Nil, permettant à terme l'exploitation de plus d'1,5 millions d'hectares de terres irriguées. L'Éthiopie, qui aime à se qualifier de château d'eau d'Afrique de l'Est, parie également sur son potentiel hydroélectrique, dans un pays où seul 2 % de la population rurale (80 % de ses 85 millions d'habitants) dispose d'un accès à l'électricité⁹.

Reste néanmoins à en convaincre l'Égypte, ce qui est très loin d'être évident. Tout en étant conscient de la nécessité de dialoguer au sein de la *Nil Basin Initiative*¹⁰, l'Égypte conserve en effet, pour le moment, une attitude diplomatiquement très ferme sur le partage des eaux du Nil, en

réaffirmant, chaque fois qu'elle le peut, ses droits sur les eaux du fleuve. Elle les juge inaliénables et se réfère systématiquement aux accords de 1959.

Fin juillet 2009, lors de la XVII^e rencontre des ministres de l'Eau de la NIB, Mohamed Nasreddin Allam, ministre égyptien de l'Eau, rappelait encore que l'Egypte ne compromettrait pas ses droits historiques sur le Nil et avait le droit le plus complet d'exercer un veto sur tout projet envisagé en amont du cours du fleuve¹¹. Il se référait sans doute en cela au traité signé en 1902 par l'empereur éthiopien Ménélik II, par lequel l'Ethiopie s'engageait à ne pas aménager le cours du Nil Bleu sans autorisation préalable des Britanniques (à savoir l'Egypte et le Soudan d'aujourd'hui).

Le partage des eaux du Nil est donc, pour le continent africain, l'un des sujets majeurs qui nécessite, de manière rapide, des capacités d'anticipation et de réaction en cas de montée de tension entre pays riverains.

Une autre zone de tension possible en Asie : les relations Inde/Chine

Sans doute la plus sensible des situations que la communauté internationale aura à gérer dans les prochaines années, le cas du Nil n'est cependant pas unique à l'échelle de la planète. La Chine est une autre zone à qui a été donné le qualificatif de crise de l'eau la plus urgente du monde par un vice-ministre chinois de la Construction, Qui Baoxing, dans un forum organisé au Henan, le 25 octobre 2005.

Fin mai 2009, un séminaire, sous le titre évocateur : « *Water security : China and the world* », organisé par le *China Institute for International Strategic Studies* (CISS), *think-tank* de l'Armée Populaire de Libération, n'en a que plus convaincu. Pour la première fois, la rareté des ressources en eau et leurs conséquences en termes de sécurité étaient ainsi abordées par ce prestigieux institut traitant habituellement de questions de défense.

Les rares participants occidentaux à cette conférence ont pu y apprécier des discours à la fois francs et teintés de retenue, mais ne masquant absolument pas les difficultés rencontrées par les autorités de Pékin, tant sur la quantité que sur la qualité d'eau disponible sur le territoire chinois. Car, si la ressource en Chine est en moyenne de 2185 m³ d'eau/habitant/an, sa partie Nord-est dispose de chiffres de moins de 500 m³ d'eau/habitant/an, ce qui la place en dessous du seuil qui est caractérisée comme la « *water barrier* », en dessous de laquelle, pour Martin Falkenmark, aucun développement économique et social n'est possible à terme.

Lors de ce séminaire, Wang Sucheng, ancien ministre des Ressources en Eau, rappelait notamment qu'une ville comme Pékin ne dispose elle-même

en ressource que de 250 m³ d'eau/habitant/an, ce qui la place, à titre de comparaison, en dessous des chiffres de l'État d'Israël que se situent, selon lui, à 382 m³ d'eau/habitant/an. Le problème est que cette région Nord-Nord-est détient moins de 15 % de l'eau disponible tout en hébergeant 45 % de la population chinoise.

Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi l'eau du Tibet revêt une importance stratégique pour la Chine : l'eau qui y coule est fondamentale pour l'avenir de ce pays et confère de surcroît à la Chine un avantage politico-stratégique sur les pays de l'aval.

Représentant 40 % des territoires du « Grand Ouest » chinois sur 2,5 millions de km², la région autonome du Tibet est ainsi au centre des préoccupations du « programme de développement de l'Ouest », lancé en 2001, et dont les objectifs sont de valoriser les « ressources locales intéressantes », en vue de renforcer « la sécurité de l'Etat et de l'économie nationale ». Dans ce cadre, l'eau du Tibet y est en particulier vue comme une ressource stratégique qu'il convient de préserver et de gérer dans le strict respect de l'intérêt national chinois.

A cette fin, la région autonome du Tibet a approuvé, début février 2006, un « programme sur la protection et la construction d'un rideau de sécurité écologique du plateau d'Etat du Tibet », qui comprend un investissement de 10,7 milliards de yuans¹² entre 2006 et 2010.

Rien d'étonnant à cela, quand on sait que les hauts plateaux tibétains sont considérés comme le château d'eau de l'Asie. Dix fleuves majeurs du continent asiatique y prennent leur source, dont le Brahmapoutre et l'Indus pour l'Inde. Par ailleurs, les réserves d'eau gigantesques du Tibet seront un jour essentielles à l'avenir du Yangzijiàng, une fois que le *Projet d'Adduction d'Eau du Sud au Nord* (PAESN) aura été réalisé.

Le PAESN s'applique en effet à rendre possible l'un des rêves de Mao, qui disait : « *Southern water is plentiful, northern water scarce. If at all possible, borrowing some water would be good* ». Placé directement sous l'autorité du Conseil d'État (gouvernement chinois), ce programme vise à relier sur plus de 1500 kms le Huanghe (Fleuve Jaune), asséché une grande partie de l'année, et le Yangzijiàng (le Fleuve Bleu), fréquemment confronté à d'importantes crues. La Chine n'a en effet guère le choix que de se lancer dans ce projet titanesque de trois dérivations, dont la plus hasardeuse, la dérivation Ouest, prélèvera 17 milliards de m³ d'eau du Yangzi sur les hauts plateaux tibétains et les transférera dans le fleuve Jaune non loin de sa source ; le tout à plus de 4 000 mètres d'altitude.

Ce scénario n'est à l'évidence pas sans inquiéter le grand voisin indien pour qui les problèmes d'eau sont également un défi stratégique dans un pays qui représente 16 % de la population mondiale pour seulement 4 %

des réserves d'eau douce, et où les projections estiment une disponibilité moyenne en eau douce à 1341 m³/habitant/an en 2025 et à 1140 m³/habitant/an en 2050.

Un séminaire d'excellente tenue organisé à Londres, en mars 2010, par le RUSI sur les enjeux de sécurité entre Inde et Chine autour des questions d'eau, a ainsi pu donner un précieux éclairage sur les enjeux militaro-stratégiques qui se cachent derrière la gestion transfrontalière des eaux entre Inde et Chine¹³.

Le Premier ministre indien, Manmohan Singh, fait, quant à lui, régulièrement part de ses interrogations sur la route la plus occidentale du PAESN et des conséquences du changement climatique en Asie du Sud. Ce fût en particulier le cas en 2008 lors de la rencontre qu'il a eue à Pékin avec le président chinois Hu Jintao.

Le *National Security Adviser* indien, M.K. Narayanan, a également déclaré au quotidien *The Hindu*, dans une interview récente, que l'Inde suivait avec attention les projets de diversion chinois. Plus récemment encore, suite à des révélations du *Times of India*, il était fait état d'une rencontre secrète entre militaires de haut rang tenue à Simla en décembre 2009 pour discuter de l'option d'un double front, à la fois contre la Chine et le Pakistan, au cas où la Chine serait amenée à s'intéresser d'un peu trop près à l'eau qui traverse les plateaux tibétains.

Dans un registre différent, il est également intéressant de noter que les militaires américains réfléchissent à la manière dont leurs forces pourraient être amenées à intervenir dans des conflits asiatiques ayant pour cause l'eau. Dans un rapport préparé pour le *Director of Net Assessment de l'Office of the Secretary of Defence*, des scénarios de conflits à horizon 2025 ont ainsi été imaginés en Asie du Sud-est¹⁴. En sont déduites, de manière habile et pertinente, les implications immédiates et plus long terme sur le prépositionnement des forces américaines ainsi que sur les capacités de projection à attendre. S'en suivent également des revirements d'alliances stratégiques souhaitables pour la diplomatie américaine. La politique de rapprochement des Etats-Unis avec le Vietnam y est ainsi analysée, prenant en compte la vulnérabilité de ce nouveau partenaire par rapport à l'*hydropuissance* régionale que peut devenir la Chine, notamment par sa maîtrise dorénavant quasi complète du Mékong.

Dans un contexte de conflictualités potentielles, quelles postures stratégiques adoptées ?

Tout comme dans la zone du grand Nil, l'eau est donc également devenue un sujet de sécurité entre grands pays asiatiques. Dans ce contexte, afin de prévenir toute dégradation des relations entre pays frontaliers sur le

partage de cette ressource vitale, il convient sans aucun doute de renforcer le rôle et les pouvoirs des instances de coopération régionales et transfrontalières, comme la *Nil Basin Initiative* (NBI) ou la *Mekong River Commission* en Asie du Sud-est.

Des instances de dialogue stratégique doivent également pouvoir se saisir de la problématique de la rareté et de la dégradation des ressources en eau. En Asie centrale et orientale, l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) pourrait fort judicieusement jouer ce rôle. Instance de dialogue stratégique entre pays membres (Russie, Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, et Tadjikistan) et pays associés (Inde, Iran, Mongolie et Pakistan), l'OCS a pour buts le renforcement et les relations de bon voisinage entre Etats membres, la sauvegarde de la paix, la sécurité et la stabilité régionale, ainsi que la création d'un nouvel ordre politique et économique international. Il semblerait ainsi logique que l'OCS puisse, à terme, traiter préventivement - puis diplomatiquement quand la crise survient - des cas de pollutions majeures, comme le déversement de 100 tonnes de benzènes dans la Songhua, le 13 novembre 2005 à Jilin dans le nord-est chinois, dont les conséquences environnementales ont été lourdes pour le territoire russe.

De même, l'OCS peut-elle être un acteur pertinent dans la prévention de conflits d'usage liés à l'eau, quand notamment le Kazakhstan et la Chine ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les ponctions réalisées sur les rivières Ili et Irtych par la Chine au profit de la très dynamique région du Xinjiang. Si elle s'impliquait dans cette dynamique, il est fort à parier que l'OCS aurait fort à faire quand on connaît de près les autres problèmes de voisinage à cause de l'eau qui caractérisent l'ensemble de l'Asie Centrale. La demande en eau régionale a en effet très fortement augmenté. En 1911, 15 millions d'habitants étaient recensés au Turkestan (région d'Asie Centrale comprenant le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kirghizstan, le sud du Kazakhstan et le Xinjiang chinois)¹⁵. Ils représentaient, en 2001, 73 millions de personnes et devraient dépasser 100 millions à l'horizon de 2025, et ce dans un contexte généralisé de raréfaction et de pollution des ressources en eau.

Ensuite, ce sont les dialogues bilatéraux qu'il faut à l'évidence privilégier. Qui aurait ainsi pu croire à un rapprochement entre Turquie et Syrie dans le domaine diplomatique, avec l'eau placée au cœur de cette démarche nouvelle de voisinage ? Nombreux sont en effet les spécialistes qui estiment que la Syrie a deux problèmes régionaux : l'Etat d'Israël et l'eau. Ce sont les deux raisons majeures qui expliquaient jusqu'alors la complexité des relations syro-turques et le fait qu'elles atteignaient à période récurrente des pics de tension. La Turquie, avait en effet, dès le milieu des années 90, scellé une alliance stratégique avec Israël et

développé une coopération technique dans le domaine de l'eau avec l'Etat hébreu. A l'évidence, ce n'était pas pour réjouir le régime d'Hafez el-Assad qui a vu dans la construction du GAP¹⁶, commencée six ans après sa prise de pouvoir, une menace grave et une preuve supplémentaire d'hostilité anti-arabe de la part de la Turquie ; le tout dans une atmosphère de fin de guerre froide, où la Turquie membre de l'OTAN allait pouvoir s'assurer une domination durable sur la Syrie, proche des Russes, qui a pour particularité de dépendre pour son eau du seul fleuve Euphrate.

Ces craintes du passé se sont estompées à la faveur de la nouvelle politique étrangère turque. Lors de la récente visite à Damas du Premier ministre turc Erdogan, plusieurs accords diplomatiques ont été signés sur l'eau. Le 21 juin 2010, Le ministre turc de l'Environnement et des Forêts, Veysel Eroglu, a également souligné que la Turquie voulait une planification juste de l'utilisation de l'eau du fleuve Euphrate, dont la Syrie dépend entièrement pour son alimentation en eau de surface. Il a par ailleurs indiqué que les parties turques et syriennes avaient évalué les possibilités de coopération dans le projet du barrage d'amitié sur la rivière Asi, ainsi que des actions communes dans le domaine de l'irrigation, de la prévention des pollutions et de la météorologie. Preuve est ainsi donnée que la coopération bilatérale entre vieux ennemis peut finir par s'imposer.

Il est cependant un certain nombre de mesures qu'il serait fort utile d'initier, et de supporter, à l'échelle française et européenne, pour favoriser ce type de rapprochements stratégiques. Par exemple, la désignation d'un représentant spécial de l'Union européenne sur les questions d'accès à l'eau œuvrerait très concrètement dans ce sens. Cette fonction de haut rang permettrait d'agir auprès des représentants de la communauté internationale pour rendre à l'eau la place prépondérante qu'elle doit occuper dans l'esprit du personnel politique et dans l'application des politiques publiques. Trop souvent, hélas, à coûts et contraintes comparés, l'accès au téléphone portable est en effet jugé prioritaire sur l'accès à l'eau des populations. Décision moderne et de court terme qui hypothèque assurément l'avenir et le bien-être quotidien de millions de gens.

Un haut représentant de l'Union européenne sur l'Eau (ou représentant spécial, simple question de terminologie) aurait également pour mission d'insuffler un esprit de bonne gouvernance et de prospective dans les choix d'investissement. Il est en effet nécessaire de faire beaucoup de pédagogie et de prosélytisme, amenant chefs d'Etat et de gouvernement à faire le choix d'investir dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de manière cohérente et rationnelle. A ce titre, l'un des axes de travail, à mon sens pertinent, serait de pousser certains Etats, bientôt ou déjà sous stress hydrique, à agir sans délai sur l'offre en eau.

Un ambassadeur de l'UE aurait ainsi toute liberté d'expliquer sans relâche que les augmentations des flux touristiques auront à terme de très lourdes conséquences sur les ressources en eau de certains pays hôtes, quand on sait qu'un touriste consomme entre quatre et huit fois plus d'eau qu'un habitant permanent¹⁷. Dans cette perspective, il serait également du rôle d'un ambassadeur de l'UE sur les questions d'eau et d'assainissement de promouvoir les ressources alternatives telles que le dessalement, dont le coût et la technologie sont désormais accessibles aux moins riches. La valorisation des expertises européennes dans ce domaine serait ici la bienvenue, comme dans d'autres domaines techniques allant de la réutilisation des eaux usées (*ReUse*), en passant par les capacités de stockage (construction et maintenance des barrages), jusqu'au pompage à très grande profondeur, quand on sait par exemple que d'énormes nappes d'eau existent sous le Sahara. Les opérateurs privés et publics, les constructeurs d'ouvrages et les bureaux d'études des pays membres de l'UE se trouveraient ainsi, à n'en pas douter, confortés dans leurs démarches commerciales à l'exportation, au moment même où les solutions et les savoir-faire techniques de sociétés américaines, israéliennes, singapouriennes, et demain chinoises, se font de plus en plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

Ensuite, pour répondre aux tensions générées par un manque d'accès à l'eau, il faudrait promouvoir de nouveaux modèles de gestion dans les pays les plus soumis à la rareté de la ressource. Limiter les strates de management, qui finissent par rendre les dispositifs inopérants et qui contribuent à diluer les responsabilités, et rapprocher l'eau des citoyens sont ainsi deux axes de réformes urgentes que l'Europe devrait contribuer à favoriser dans un certain nombre de pays. Dans cette perspective, il semble que le modèle français à trois niveaux - Etat / agence de bassin / commune - , qui a fait ses preuves, soit tout à fait duplicable et adapté aux problématiques actuelles. Il a montré tout l'intérêt qu'il y avait à décentraliser l'organisation institutionnelle et les financements relatifs aux questions d'eau et d'assainissement. Comme l'a en effet écrit Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'Eau, « à partir du jour où ont été mis en place des budgets annexes pour l'eau et l'assainissement dans les communes, l'eau a payé l'eau »¹⁸. L'Union européenne serait donc tout à fait légitime et bien inspirée de promouvoir un modèle qui a montré son efficacité opérationnelle.

Pour conclure par une dernière proposition, relevant ici plus d'un sujet de sécurité globale, il semblerait également fort opportun que les autorités françaises adoptent elles-mêmes une posture stratégique sur la problématique eau et sécurité. Il ne serait ainsi pas inopportun de disposer au sein des états-majors, comme des directions de la stratégie des services

de renseignement, de capacités d'anticipation et de planification sur les conflits locaux qui pourraient naître ou être attisés par la rareté des ressources en eau.

Notes :

¹ Cité dans *Jane's Intelligence Review*, mai 2007, « Global warming : security implications of climate change ».

² *Marée humaine : la véritable crise migratoire*, rapport de John Davison pour *Christian Aid*, mai 2007.

³ *Environment scarcity and violence*, Thomas Homer-Dixon, Princeton University Press, 1999.

⁴ « *Water fights* », Robert Rotberg, *International Herald Tribune*, 5 juillet 2010.

⁵ CIA World Factbook, juillet 2009.

⁶ Voir « Géopolitique de l'eau en Ethiopie », signé de l'auteur, et publié dans la *Revue de la Défense Nationale*, août-septembre 2005.

⁷ CIA World Factbook, août 2009.

⁸ « *La politique de l'environnement en Ethiopie* ». Fiche de synthèse de la mission économique de l'ambassade de France en Ethiopie. 25 septembre 2003.

⁹ « L'Éthiopie parie sur l'énergie hydroélectrique », Christophe Châtelot, *Le Monde*, 9 juillet 2010.

¹⁰ La *Nil Basin Initiative* (NIB), selon la terminologie anglaise, est une association qui regroupe les 10 pays partageant les ressources du fleuve Nil : Burundi, République Démocratique du Congo, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Ouganda.

¹¹ « *Egypt says Nile River rights not negotiable* », Moha El Dahan, *Reuters*, 27 juillet 2009.

¹² *Xinhuanet*, dépêche du 2 février 2006.

¹³ Participation et intervention de l'auteur au séminaire « *Water security issues between India & China* », Royal United Services Institute, Londres, Mars 2010.

¹⁴ *Water and conflicts in Asia : 2025, Scenarios and implications*, Strategic Assessment Center, Science Applications International Corporation, Décembre 2003.

¹⁵ « *Asie Centrale : de l'eau dans le gaz* », René Cagnat, *Le Courrier de L'Unesco*, octobre 2001.

¹⁶ Lancé en 1976, le programme GAP (*Güneydogu Anadolu Projesi* – littéralement Projet de l'Anatolie du Sud-Est) aura, une fois arrivé à son terme, permis de réaliser la construction de 22 barrages, de 19 centrales électriques, elles-même capables de produire 30 milliards de kWh/an. Toute l'Anatolie du sud-est aura ainsi été profondément remodelée pour dompter les eaux du Tigre et de l'Euphrate. Au final, le Tigre aura accueilli 9 barrages ; l'Euphrate aura vu la construction de 14 ouvrages.

¹⁷ Cité par Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'Eau, dans son audition par la Mission d'information « Union Méditerranéenne » de l'Assemblée Nationale. 26 septembre 2007.

¹⁸ Ibid.